

Compte rendu de la seizième réunion ordinaire du Comité Social et Economique (CSE).

La seizième réunion ordinaire a eu lieu le vendredi 28 janvier 2022 à 9h30 en présence de :

M. Pascal LANDREAT (Président, à distance)

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable, à distance)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire, à distance)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme. Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC, à distance)

Ont été évoqués les thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation du procès-verbal de la réunion précédente.

Il y a en fait non seulement à valider le PV de la dernière réunion ordinaire du 30 novembre 2021, mais également les PV des deux réunions extraordinaires des 4 et 24 janvier 2022.

Les PV sont validés à l'unanimité, ils seront signés ultérieurement compte tenu de la tenue de cette réunion à distance.

2- Mouvements de personnel et projets de recrutement.

Frédérique ROYER nous communique les informations suivantes :

Départs :

Julie VAILLANT (ROBIN) ; 02/12/2021 ; Démission

Florian BURGUET ; 24/12/2021 ; Démission

Vincent PALFRAY ; 28/12/2021 ; Cessation de mandat

Bérénice GIROST ; 07/01/2022 ; CDD fin 07/01/22 (temps partiel à partir du 01/09/21)

TAVARES Catherine ; 12/01/2022 ; Rupture période d'essai

Arrivées :

TAVARES Catherine ; 05/01/2022 ; SAV

GAUCHER Stéphanie ; 24/01/2022 ; SAV

L'effectif à ce jour est donc de 62 personnes.

En ce qui concerne les projets de recrutement, nous recherchons toujours un commercial sédentaire et les contrats sont en cours de finalisation pour deux techniciens SAV en vue des départs en retraite.

3- Point sur la situation économique à fin 2021 et à fin janvier 2022.

Les chiffres à fin janvier ne sont pas encore connus, Frédérique ROYER nous communique donc les chiffres au 31 décembre 2021, voir document en annexe.

Globalement, le chiffre d'affaires progresse de 5,51% sur la partie négoce, régresse légèrement au niveau du SAV à -0,89%

En ce qui concerne les invendus on observe une progression de 70,54 % par rapport à l'année précédente dont les résultats étaient faibles.

Philippe DESTRIEUX fait la remarque d'une tendance qui semble plutôt positive malgré un contexte particulier lié au COVID et aux difficultés qui en découlent. Nous demandons si nous pouvons nous réjouir de ses résultats ?

Pascal LANDREAT nous précise qu'il faut non seulement regarder le CA mais également la marge, et que celle-ci est en régression. Il conviendra donc de mettre en avant les produits à marge, de travailler sur les produits connexes et la mise en avant de nos produits sur internet en 2022.

Christophe SCHMITT pose la question d'obtenir des chiffres plus détaillés, notamment l'EBE que nous avons réussi à obtenir l'an dernier.

Il nous est précisé que les chiffres ne sont pas encore totalement définitifs, et que nous devrions y voir beaucoup plus clair en mars lors de notre point économique.

4- Attentes des salariés quant à la revalorisation des salaires

Le CSE rappelle l'attente des salariés qui sont confrontés au quotidien à une inflation sur 2021 maintenant connue et établie à 2,8%.

Pascal LANDREAT nous répond que ce sujet sera discuté lors des prochaines NAO et qu'il est trop tôt pour en discuter en janvier.

Le CSE rappelle qu'historiquement, en janvier les salaires étaient réévalués en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Et que même si cela n'avait pu être le cas l'an dernier compte tenu du contexte particulier, avec cette année une inflation particulièrement élevée et touchant tous les produits du quotidien, les salariés avaient le sentiment d'une « double peine ».

Pascal LANDREAT nous précise que la priorité est de préserver des marges pour que la société puisse fonctionner dans de bonnes conditions. Il ajoute qu'aujourd'hui nous sommes en fragilité. La priorité est d'assurer la continuité et le développement de l'entreprise.

Le CSE précise que l'intérêt de la société est également de préserver ses salariés, et que les intérêts sont communs et ne vont pas l'un sans l'autre. Nous comprenons parfaitement qu'il faille augmenter le CA et la marge et adhérons à cette démarche, mais nous soulignons l'importance de ne pas oublier l'élément humain.

Christophe SCHMITT précise que nous venons de faire une année record commercialement et qu'historiquement, à part les années difficiles ou la société ne dégageait pas de bénéfices, l'augmentation du coût de la vie avait toujours été prise en compte.

Pascal LANDREAT précise qu'il ne faut pas confondre le chiffre d'affaire réalisé par la société et ses bénéfices. Nous sommes aujourd'hui dans une période compliquée. Il nous rappelle qu'il y a déjà eu des années difficiles dans le passé, que les chiffres nous seront communiqués dès que possible et que des décisions collectives, mais aussi des évolutions personnelles individuelles seront décidées. Le CSE sera informé de la situation financière de l'entreprise dans les prochains mois.

Il ajoute également que les entreprises ne pourront pas, seules, absorber l'augmentation du coût de la vie.

5- Point sur le télétravail.

Pascal LANDREAT rappelle que nous avons fait deux réunions extraordinaires en janvier afin de nous adapter au mieux à la situation sanitaire et aux demandes du gouvernement.

Nous sommes même allés au-delà de ce que prévoyait le gouvernement dans la durée, et avons probablement bien fait compte tenu de la situation.

Le CSE se félicite des décisions prises conjointement dans la gestion du télétravail d'urgence lié à la situation COVID et demande s'il est possible d'envisager un télétravail équilibré hors contexte COVID, de manière à essayer de mieux anticiper les éventuelles crises à venir et à répondre aux demandes récurrentes des salariés hors contexte COVID.

Pascal LANDREAT nous précise tout d'abord qu'il pense que nous serons en mode « dégradé » jusqu'au mois de juin compte tenu de la situation épidémique et que nous avons donc un peu de temps devant nous.

Il nous confirme son accord de principe et nous propose de nous rencontrer pour en discuter.

6- Point sur les problèmes de réseau téléphonique au siège social

Pascal LANDREAT nous confirme qu'il l'a constaté personnellement.

Frédérique ROYER nous précise qu'elle a fait le point avec Cyrille TRAYAUD avant la réunion et qu'il lui avait précisé que tout ce qui était « tentable » avait été tenté. La solution proposée est de faire des transferts de la ligne mobile vers la ligne fixe à chaque arrivée au bureau et inversement lors du départ.

Le CSE précise que ce point est un réel problème, et que les conversations sont au moins difficiles, voir impossibles à certains endroits du bâtiment. Que nous sommes avertis de certains appels urgents par des notifications uniquement en fin de journée quand nous sortons du bâtiment et que cela est un réel souci dans nos missions au quotidien.

Nous évoquons également le fait que nous sommes également injoignables en cas d'urgence sur nos téléphones personnels pendant le temps où nous sommes au bureau.

La direction nous précise qu'à la lumière de ces éléments, elle fera le point avec Cyrille TRAYAUD afin d'examiner les solutions envisageables.

7- Point sur les réparations de la VMC au siège social.

Le devis avait été validé le 18 décembre dernier, mais l'intervention a été décalée en attente de réception de pièces. L'intervention doit être réalisée sous quinzaine, d'ici mi-février.

8- Point sur la mise à jour du Document Unique (DU).

Il a été mis à jour par le prestataire choisi et reçu fin novembre, mais doit être revu en interne, ce qui n'a pas été possible en décembre et janvier compte-tenu de l'activité soutenue.

Pascal LANDREAT demande à ce qu'il lui soit communiqué afin d'en prendre connaissance.

Un point est à prévoir fin mars - début avril, vraisemblablement avec le prestataire.

A noter qu'un exercice d'évacuation sera à prévoir également.

9- Point sur la formation de la déléguée harcèlement.

Elle est planifiée seconde quinzaine de mars.

10- Planning des consultations et négociations obligatoires du CSE 2022.

Le planning avait été déterminé lors de notre dernière réunion de fin d'année 2021 (voir Compte-rendu précédent) et Philippe DESTRIEUX l'avait communiqué à Pascal LANDREAT afin qu'il puisse en prendre connaissance avant la réunion.

Nous souhaitons l'évoquer avec la nouvelle direction pour une éventuelle adaptation en fonction de ses contraintes. Pascal LANDREAT nous confirme que les dates mentionnées lui conviennent.

11- Perspectives économiques et organisationnelles 2022.

Le cap est de maintenir le CA, mais cet objectif n'est pas suffisant car la marge diminue régulièrement. Aujourd'hui la force principale de DISTRAME est sa force commerciale qui base son activité sur les produits historiques. Mais nous sommes de plus en plus contraints par des appels d'offres, des marchés, etc. ainsi que par des problèmes d'approvisionnements. Cela peut nous fragiliser dans la durée. D'où l'intention de développer l'activité services avec par exemple l'ajout de nouvelles prestations métrologiques dès le premier trimestre et tout au long de 2022.

Les sites internet devront également être revus, car à ce jour ils sont plus institutionnels que commerciaux et devront mettre en avant les produits de notre marque FI, qui bénéficiera prochainement d'un nouveau logo.

Il conviendra également de nous tourner vers le e-commerce afin de développer et de vendre des produits que nous ne commercialisons pas actuellement.

Voici les 3 axes prioritaires pour 2022 qui seront développés avec les personnes concernées.

Il va nous falloir créer des synergies et utiliser notre savoir-faire en dehors des cadres que nous connaissons actuellement.

Pour la partie service, il est déjà acté un nouveau domaine d'activité à chaque trimestre.

Pour les sites internet et le e-commerce l'objectif est de terminer les études préliminaires mi 2022.

Pascal LANDREAT précise encore que le COVID a changé nos habitudes, qui évoluent et qu'il est important de nous adapter car la société est en train de changer, les nouvelles générations ont par exemple des comportements complètement différents de ceux de leurs aînés. Tout cela doit nous interroger.

Voici les objectifs 2022.

Bien sûr c'est ensemble que nous les développerons, ensuite nous les partagerons. Chacun apportera son expérience.

12- Point sur la BDESE, prise en compte des aspects environnementaux et gestion dynamique

Frédérique ROYER précise que les éléments nous seront communiqués une fois les comptes arrêtés.

Le nouveau logiciel de paie va lui permettre de nous communiquer des éléments plus vivants.

Le premier objectif était de passer le cap des bulletins de paie, et l'objectif est atteint car les premiers bulletins de salaire seront générés comme prévu fin janvier.

La deuxième étape sera d'apprivoiser et d'approfondir le logiciel. La troisième étape sera de voir si l'on se dote de modules complémentaires, notamment pour faciliter l'échange de données économiques.

Philippe DESTRIEUX précise qu'il faudra en plus intégrer le volet environnemental, qui par ailleurs nous est de plus en plus demandé dans le cadre des marchés, appel d'offres, questionnaires qualité etc.

Pascal LANDREAT indique qu'il s'agit d'un vrai sujet transverse, ainsi d'ailleurs que l'ISO et également la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), d'où l'intérêt d'un planning déjà évoqué à 3 ans. Il faut en parler, expliquer, afin que les messages aient une chance de passer. Il ajoute qu'il est un pragmatique et qu'il faut que les objectifs soient atteignables.

13- Point sur la validité des titres restaurant versés en 2021.

Frédérique ROYER nous précise que les tickets restaurant papier 2021 qui resteraient inutilisés peuvent être retournés jusqu'au 31 mars prochain.

Ceci reste à préciser, mais ils devraient être recrédités sur les cartes des personnes concernées.

En ce qui concerne les cartes, tous les droits générés en 2021 sont automatiquement reportés sur 2022, sans que personne n'ait rien à faire.

14- Possibilité de participation d'un membre du CSE aux réunions CODIR.

Pascal LANDREAT indique qu'il considère que chacune des deux instances est importante et essentielle pour la société. Mais les deux instances sont complémentaires et ont leur propre rôle à jouer et doivent donc rester indépendantes.

15- Organisation des congés d'été 2022 pour le service commercial.

La direction indique sa volonté de reconduire la même configuration que les années précédentes.

A savoir 4 semaines à prendre en Aout, soit en semaines 30 à 33 soit en semaines 31 à 34.

Il est également précisé qu'une formation commerciale est prévue au siège social la 3^{ème} semaine de juillet du lundi 18 à 14h au mercredi 20 à 12h30.

La première soirée devrait se dérouler avec les fournisseurs, la seconde avec l'ensemble du personnel.

Le CSE propose de participer avec la direction quant à l'organisation de cette soirée, y voyant une des rares opportunités de l'année de partager du temps avec l'ensemble des salariés.

En ce qui concerne les 10 jours de RTT pour les forfaits jours sont prévus 8 jours imposés (27 mai, 15 juillet, 31 octobre, du 26 au 30 décembre... et 2 jours libres à poser au choix.

16- Questions diverses :

- Possibilité d'installation d'une douche : Il avait été évoqué lors de la dernière réunion de novembre de profiter des travaux devant avoir lieu pour le département services et de prévoir la transformation du local à côté du SAV en douche. Pascal LANDREAT demande si ce local n'est pas utilisé par le service entretien et souhaite que ce point soit vérifié rapidement, car les travaux sont en cours de planification avec le propriétaire du bâtiment.

- Fontaines à eau : il s'agit d'un poste de dépense important pour le CSE, et nous avons étudié la possibilité de changer de prestataire afin de réduire les coûts. Nos engagements avec le prestataire actuel arrivent en effet prochainement à échéance, et c'est le moment d'en profiter. Est également évoqué la possibilité éventuelle de prise en charge du coût de ces fontaines par la société. Il est convenu que Marie-Laure KHASSANI prépare un dossier complet en vue d'un point détaillé avec la direction.

Le CSE précise rapidement que l'ancienne machine à café a été réparée et mise à disposition des salariés au réfectoire. Il évoque également la possibilité de reconduire (dès que la situation sanitaire sera meilleure...) des « opérations café gourmands » comme nous l'avons déjà fait pour Halloween ou Noël par exemple. La direction nous confirme son accord de principe.

La réunion a pris fin à 11h15